



DEVENEZ PARTENAIRE DU FONDS DE DOTATION



*L'union fait notre force,
la solidarité nos actions*

SOMMAIRE

Qui sommes-nous ?	4
Un exemple pour comprendre: l'action plan b'canne.....	5
Pourquoi devenir partenaire d'APS Solidarité ?	7
Comment choisir la forme de votre engagement ?	8
Quel mécène souhaitez-vous être ?	9
Quels avantages pour votre entreprise ?	10



QUI SOMMES-NOUS ?

«Nous nous engageons à bâtir une communauté solidaire»

■ UN INTERMÉDIAIRE POUR SOUTENIR LES PERSONNES VULNÉRABLES

Le fonds de dotation APS Solidarité, créé le 25 septembre 2018 par APS Prévoyance, est une interface pour d'une part collecter des matériels et d'autre part des fonds privés et ainsi fédérer un réseau de partenaires solidaires et engagés.

L'objectif est de mener des opérations d'entraide pour aider les personnes renonçant du fait de leur situation, à subvenir à leurs besoins en les équipant de dispositifs médicaux indispensables.

■ UN ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour mener à bien ses opérations, APS Solidarité s'appuie sur les réseaux existants de son partenaire fondateur, APS Prévoyance, et sur de nouveaux réseaux de bénévoles, partenaires, et mécènes. En contrepartie de leur soutien, les partenaires bénéficient du régime fiscal incitatif du mécénat qui souligne son caractère d'investissement sociétal.

APS Solidarité est le partenaire idéal pour être le vecteur des actions de la RSE d'une entreprise au niveau local.

Il permet d'améliorer l'inclusion des personnes à mobilité réduite.

Il contribue au réemploi des matériels pour qu'ils ne deviennent pas des déchets et bénéficient d'une seconde vie.

■ UN DEFENSEUR DE L'INCLUSION SOCIALE

APS Solidarité défend l'inclusion sociale. Ainsi, elle n'hésite pas à lancer des actions qui veillent à ce que chacun développe ses forces et ses talents au service de la communauté. Par exemple l'action «Plan B'Canne a permis de sortir les personnes vulnérables de leur isolement (cf ci-contre).

■ UN MILITANT DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES HOMMES

Le fonds de dotation œuvre pour l'entraide entre les hommes, et ce au delà de nos frontières. Nous avons ainsi participé au 180ème convoi organisé par AIMA, association humanitaire, à destination de la LETTONIE et LITUANIE.

35 fauteuils (roulants ou coquilles) plus de 100 déambulateurs et autres aides techniques (cannes, chaises garde-robe, selles de déambulation...) ont été envoyés à destination de la LETTONIE

Fort de cette expérience, et sensibilisé par la situation des Ukrainiens, nous avons mis en place plusieurs convois de denrées alimentaires, articles de première nécessité, fauteuils roulants et autres matériels médicaux dès mars 2022 à destination de L'UKRAINE. ■



136 fauteuils roulants et déambulateurs, 100 sacs de couchages, couvertures, vêtements, matériel médical

38 tonnes de fruits et légumes

4 convois vers l'Ukraine

GRAND ANGLE : L'ACTION PLAN B'CANNE

L'action phare du fonds de dotation est le Plan B'Canne qui collecte des fauteuils roulants inutilisés et les revalorise en partenariat avec un chantier d'insertion de l'association ATOL. Le reconditionnement des fauteuils est financé par le mécénat.

Valoriser des fauteuils usés par la vie en leur donnant un second souffle permet la réutilisation des matériaux et évite ainsi de jeter les fauteuils qui, dans le pire des scénarios, termineront leur voyage hors des sentiers du recyclage.

La démarche, en plus de soigner la planète, permet à des salariés en situation d'insertion professionnelle d'être intégrés à un groupe et d'exercer une activité à part entière.

Ces B'Canne sont mises gratuitement à disposition d'associations aidant les personnes

vulnérables ou d'établissements recevant du public qui souhaitent améliorer leur accessibilité.

De nombreuses personnes s'interdisent des activités à cause de l'absence de fauteuil roulant disponible.

Le Plan B'Canne apporte une offre de service de mobilité pour promouvoir l'inclusion sociale et l'accès à tout pour tous.

L'objectif est de sortir ces personnes de leur isolement avec un usage temporaire des fauteuils roulants : «fauteuil un jour, pas fauteuil tousjours».

Depuis le début de l'opération, une seconde vie a été donnée à 140 fauteuils roulants et a permis d'accompagner 38 salariés via le chantier d'insertion qui les répare et les nettoie. ■



Vu
à la
TV

Le Plan B'Canne collecte des fauteuils roulants inutilisés et les revalorise en partenariat avec un chantier d'insertion de l'association ATOL.



“

***Rejoignez-nous pour contribuer à l'inclusion
des personnes vulnérables. Ensemble, nous
pouvons agir pour la solidarité.***



POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE D'APS SOLIDARITÉ ?

En devenant partenaire d'APS Solidarité, vous contribuerez à :



l'inclusion des personnes à mobilité réduite : en mettant une B'Canne à disposition, vous rendez possibles des activités que des personnes à mobilité réduite se seraient interdites, soutenir le Plan B'Canne c'est agir pour la mobilité, l'autonomie et l'inclusion économique et sociale au sein de votre communauté (loi de 2005 sur le handicap et l'accessibilité des ERP).



au recyclage des déchets : vous donnez une seconde vie à du matériel médical qui est le plus souvent aujourd'hui jeté et détruit quel que soit son état. Vous participez à la protection de l'environnement en créant une nouvelle filière d'économie circulaire (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020).



soutenir l'insertion professionnelle : en finançant le nettoyage et la réparation des fauteuils roulants par notre chantier d'insertion à Châteaurenard, vous créez des emplois durables pour des personnes en situation de vulnérabilité éloignées du marché du travail.



soutenir des initiatives dans des pays que vous aurez choisis : en participant aux opérations d'envoi de matériel médical, denrées alimentaires ou biens de première nécessité que nous proposons ou pour une destination qui vous tient particulièrement à cœur et que nous organiserons pour vous.



mettre en place une action RSE pour votre entreprise : nous vous accompagnons pour la mise en place d'actions ciblées et vous proposons des actions déjà éprouvées.

COMMENT CHOISIR LA FORME DE VOTRE ENGAGEMENT ?

Le mécénat se définit comme «le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.»

Il se traduit par le **versement d'un don** (en

numéraire, en nature ou en compétences) à **un organisme pour soutenir une œuvre ou action d'intérêt général**. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à certains avantages fiscaux. ■

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Vous effectuez des prestations de transport ? Vous réalisez des supports de communication ? Vous montez des vidéos ? Vous réalisez des impressions ? Vous avez du temps pour effectuer la collecte des fauteuils ? Vous avez un réseau ? Vous avez des espaces de diffusion de l'information ? Choisissez le mécénat de compétences : il s'agit d'un don en nature, une entreprise de mettre des collaborateurs à disposition d'un organisme d'intérêt général, qui vont mobiliser pendant un temps leurs compétences ou leur force de travail.

MÉCÉNAT EN NUMÉRAIRE

Vous souhaitez financer une seconde vie pour des fauteuils roulants ? Vous souhaitez financer une opération humanitaire ? Choisissez le mécénat en numéraire : il s'agit d'un don d'argent à un projet d'intérêt général.

MÉCÉNAT EN NATURE

Vous avez des fauteuils roulants inutilisés ? Vous avez un véhicule disponible ? Vous avez des espaces de stockage ? Choisissez le mécénat en nature : il consiste à donner ou mettre à disposition des biens au profit d'un projet d'intérêt général.

"Je mets mes compétences professionnelles au service d'une cause qui me tient à cœur, tout en apprenant de nouvelles choses, en découvrant des perspectives différentes et de belles personnes. C'est une expérience gratifiante que je recommande vivement !"

Yamina R., salariée chez APS Prévoyance



QUEL MÉCÈNE SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE ?

Rejoignez nous et construisons ensemble un partenariat adapté à vos attentes et vos besoins.

MÉCÈNE AMI

Don de matériel, solutions de transport, prestations de services.

MÉCÈNE PROJET

A partir de 1200€, soit 3500€ avant réduction d'impôt. Le Mécène projet soutient une opération ciblée organisée par APS Solidarité : par exemple, un évènement ou la mise à disposition d'un fauteuil roulant pour une structure particulière ou un usage spécifique.

GRAND MÉCÈNE

A partir de 4000€, soit 10000€ avant réduction d'impôt. Le Grand mécène soutient l'ensemble des missions et activités d'APS Solidarité.

MÉCÈNE PRINCIPAL

Partenariat sur-mesure

QUELS AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Quelle que soit la forme de votre mécénat vous bénéficiez systématiquement des avantages suivants :

- ✓ votre nom sur la liste des donateurs
- ✓ accès à la newsletter du fonds de dotation
- ✓ invitation à nos soirées de remerciements
- ✓ avantage fiscal :
 - Les entreprises qui consentent des dons au profit d'un fonds de dotation peuvent ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant des versements, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.
 - Les particuliers qui consentent des dons au profit d'un fonds de dotation bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) égale à 66 % du montant des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Vous avez choisi d'être mécène de projet, grand mécène ou mécène principal, nous définissons ensemble vos avantages en fonction de votre engagement parmi les propositions listées dans le tableau ci-contre.



ŒUVRER POUR L'INCLUSION DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- ✓ **Une image d'entreprise engagée :**
L'association d'image avec l'opération et le partage de valeurs communes –partage et solidarité – rendront l'entreprise mécène pleinement actrice de la vie sociale locale.
- ✓ **10 fauteuils roulants à mettre à disposition :** nous nous chargeons de trouver les bénéficiaires grâce à votre connaissance du territoire, c'est une façon pour vous de répondre aux demandes d'associations locales qui ont pu vous solliciter
- ✓ la possibilité de **mettre un fauteuil à disposition dans votre établissement:** vous facilitez l'accessibilité de votre magasin pour les personnes à mobilité réduite et améliorez l'expérience de vos clients.
- ✓ **une reconnaissance sur le territoire pour votre engagement dans un projet social, solidaire et durable:** vous soutenez l'insertion professionnelle, vous aidez des personnes dans le besoin qui ne peuvent se doter du matériel médical pourtant indispensable, vous vous impliquez dans l'économie circulaire en finançant le recyclage de fauteuils roulants.



UNE VISIBILITÉ ACCRUE

- ✓ **Mention et logo du mécène sur les supports de communication institutionnelle** et promotionnelle (plaquette, e-mailing, e-flyers, site internet, réseaux sociaux...)
- ✓ **Mention et logo du mécène sur les supports de communication liés aux opérations soutenues** (dossier de presse, événements...)
- ✓ **Interview sur le site d'APS Solidarité et diffusion sur les réseaux sociaux**
- ✓ **Plaques sur les fauteuils financés « grâce à la contribution de »** avec le nom et le logo du mécène
- ✓ **Mise en place d'une action RSE propre à votre entreprise** et qui vous permet de sensibiliser vos salariés et en fonction de vos objectifs (par exemple vos salariés participent à une après-midi d'animation dans un EHPAD de votre choix).

INVITATIONS À DES ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS

- ✓ **Rejoindre un cercle d'acteurs engagés**
- ✓ **Invitation à des rencontres** autour de moments de convivialité et ou de spectacles
- ✓ **la possibilité d'organiser des événements sur mesure** et de créer des opportunités de rencontres et d'échanges.
- ✓ **Des informations régulières** sur les activités et les actualités du fonds de dotation.

Votre interlocutrice :

Marie Laurence Anzalone

04.90.14.36.11 | 06 19 36 53 39

ml.anzalone@aps-solidarite.fr

INFORMATIONS PRATIQUES



Définition d'un fonds de dotations ainsi que les textes de loi et références

► www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24469



L'appel public à générosité par un organisme

► www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34245

► [**SCANNEZ > LISEZ**]

NOUS CONTACTER

T : 04.90.14.36.11

F : 04.90.14.36.15

BP 285 - 84011 AVIGNON Cedex
contact@aps-solidarite.fr

Facebook : @ApsSolidarite
www.apssolidarite.com



Fonds de dotation APS Solidarité - Enregistré en sous-préfecture d'Arles sous le n° : U13076718128 le 27 septembre 2018
- Code APE 8899B - SIRET 847 704 293 00012 - Siège social : 10 Bureau Parc des Baumes, 13160 Châteaurenard